



Compte-rendu des décisions prises par le conseil municipal

Séance du lundi 14 mars à 18 heures 30

Direction de l'administration générale
Service de l'assemblée délibérante et des commissions

Le conseil municipal de la ville d'AIX LES BAINS, dûment convoqué, s'est réuni publiquement en session ordinaire, salon de l'hôtel de ville, sous la présidence de **Dominique DORD, Député-maire**.

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	: 35
Présents	: 27 et 28 et 29
Votants	: 34 et 35

CONVOCAION du 7 mars 2016.

ETAIENT PRESENTS

Dominique DORD, Renaud BERETTI, Marina FERRARI, Georges BUISSON, Isabelle MOREAUX-JOUANNET, Michel FRUGIER, Corinne CASANOVA, Marie-Pierre MONTORO-SADOUX, Thibaut GUIGUE (à partir de 19h25 avant le vote N°23), Evelyne FORNER, Jean-Jacques MOLLIE, Christiane MOLLAR, Claudie FRAYSSE, Jean-Claude CAGNON, Jean-Marc VIAL, Hadji HALIFA, Jérôme DARVEY, Nathalie MURGUET, Christèle ANCIAUX, Raynald VIAL, Nicolas VAIRYO, TORRES Joaquim, Aurore MARGAILLAN (à partir de 18h50 avant le vote N°7), POILLEUX Nicolas, Serge GATHIER, Véronique DRAPEAU, André GIMENEZ, Fabrice MAUCCI et Dominique FIE.

ETAIENT EXCUSES

Pascal PELLER (ayant donné procuration pour la séance à Dominique DORD), Thibaut GUIGUE (ayant donné procuration à Marie-Pierre MONTORO jusqu'à 19h25), Aurore MARGAILLAN (jusqu'à 18h50), Marie-Alix BOURBIAUX (ayant donné procuration pour la séance à Nicolas VAIRYO), Soukaïna BOUHNİK (ayant donné procuration pour la séance à Hadji HALIFA), Lucie DAL PALU (ayant donné procuration pour la séance à Renaud BERETTI), Lorène MODICA (ayant donné procuration pour la séance à Nicolas POILLEUX), Fatih BRUNETTI (ayant donné procuration pour la séance à André GIMENEZ).

SECRETAIRE DE SEANCE : Nicolas POILLEUX.

N.B. Dans l'attente de l'arrivée du rapporteur, le maire reporte l'examen du rapport n° 3, qui sera examiné après le rapport n° 7.

1. ADMINISTRATION GENERALE – Décisions prises par le maire

➤ Décision N° 012/2016 du 08/02/2016 exécutoire le 19/02/2016 : bail de location d'un bien appartenant à la Ville

Objet : avenant N°6 au bail du 2 avril 2010 signé avec l'Etat (Ministère de l'Education Nationale), pour les locaux communaux sis 2 rue Vaugelas, en vue de procéder à la révision annuelle du loyer.

➤ Décision N° 015/2016 du 18/02/2016 exécutoire le 26/02/2016 : avocat en vue de défendre les intérêts de la Ville

Objet : désignation du Cabinet SINDRES à Marseille pour défendre la Ville dans le litige qui l'oppose à Abdeslem BOUHOUF devant le Tribunal Administratif de Grenoble.

➤ Décision N° 018/2016 du 22/02/2016 exécutoire le 25/02/2016 : bail de location d'un bien appartenant à la Ville

Objet : avenant N°6 au bail du 16 novembre 2009 signé avec la Direction Départementale des Finances Publiques (bureaux de la Trésorerie), pour les locaux communaux sis 9 avenue Victoria, en vue de procéder à la révision annuelle du loyer.

➤ Décision N° 016/2016 du 24/02/2016 exécutoire le 24/02/2016 : Avenant à un marché supérieur à 90 000 euros HT et inférieur à 209 000 euros HT

Objet : avenant au lot n° 1 (papèterie et articles scolaires divers) du marché du 02/04/2015 passé avec la SARL LACOSTE pour les montants suivants : maxi : 18 000 euros HT – maxi : 52 000 euros HT.

La modification du montant maximum du marché entraîne une plus-value de 8 500 euros HT au lot n°1 initial dont le nouveau montant maxi est porté à 60 500 euros HT.

➤ Décision N° 024/2016 du 29/02/2016 exécutoire le 09/03/2016 : vente d'un véhicule Citroën

Objet : vente d'un véhicule de marque Citroën au profit de la société CEREMYA AUTO à Pont Saint Esprit (30130) pour la somme de 1 500 euros.

Le conseil municipal donne acte au Député-maire de cette communication.

2. ADMINISTRATION GENERALE – Indemnité de fonction d'un nouveau conseiller municipal délégué - Indemnité de fonction

Au vu du développement important du domaine périscolaire, le maire a nommé Christelle ANCIAUX conseillère déléguée à la vie scolaire et périscolaire. **Le conseil municipal par 30 voix POUR, 0 voix CONTRE et 4 ABSTENTIONS (André GIMENEZ pouvoir de Fatiha BRUNETTI, Fabrice MAUCCI et Dominique FIE, approuve** ce versement d'indemnité de fonction à Christelle ANCIAUX correspondant à 10,5 % de l'indice brut 1015 (indice de référence) à compter du 15 mars 2016. Le tableau récapitulatif des indemnités versées aux élus, est mis à jour.

3. ADMINISTRATION GENERALE – Cimetière communal – Vente de concessions reprises et équipées de caveaux – Actualisation des tarifs de l'emplacement

Par délibération n° 3 du 21 septembre 2015, le conseil municipal a approuvé le rapport prévoyant la revente de ces concessions funéraires reprises équipées de caveaux et fixant leur tarif.

Le conseil municipal par 34 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION approuve les tarifs applicables pour chacune des concessions concernées (emplacement) proposées à la vente après le 31 décembre 2015 et décide qu'il en sera de même chaque année, par application du catalogue annuel des tarifs adopté par l'assemblée.

4. AFFAIRES FONCIERES – La Rotonde - Protocole d'accord et bail commercial - Modificatif

Le maire a été autorisé à signer un protocole d'accord transactionnel, à conclure un bail commercial et un pacte de préférence au nom de la Commune avec la SARL ANTHONY par le conseil municipal le 14 décembre 2015.

Le conseil municipal par 34 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION abroge la délibération municipale n° 6 du 14 décembre 2015, et autorise le maire à signer ledit protocole d'accord (ainsi que le bail commercial à conclure et le pacte de préférence) modifié sur la date limite de paiement de l'indemnité transactionnelle, extinctive de toutes réclamations de la Commune, qui ne serait plus le 31 mars 2016, mais le 30 septembre 2016.

5. AFFAIRES FONCIERES – Vente d'une propriété bâtie communale sise rue Vaugelas – Rectificatif

La Ville est propriétaire d'un bâtiment de deux étages sur rez-de-chaussée aux 12 -14 rue Vaugelas. Le conseil municipal a décidé de céder la parcelle bâtie communale BX 13 à la SARL Claire Riant et GSI pour 670 000 € par une délibération du 24 septembre 2014. Une erreur matérielle s'est glissée puisqu'il a été omis d'évoquer le cas du recours administratif. **Le conseil municipal par 34 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION** décide de corriger cette erreur en adoptant une délibération rectificative faisant également du recours administratif un motif de délai supplémentaire de signature pour l'acheteur.

6. AFFAIRES FONCIERES – Cession d'une bande de terrain sise à proximité du chemin de Sosse Lièvre

La Commune d'Aix-les-Bains est propriétaire d'une bande de terrain, attenante au côté Est de la parcelle AS 203.

Le conseil municipal par 34 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION autorise le maire, à signer au nom de la Commune un acte authentique de vente au profit de madame et monsieur

Maurice Pollier, domiciliés 13, chemin du Biollay à Aix-les-Bains, au prix de neuf mille euros (9.000 €), pour l'élément du domaine privé communal constitué par la bande de terrain située à proximité du chemin de Sosse Lièvre d'une surface d'environ 01 a 33 ca,

7. AFFAIRES FONCIERES – Acquisition d'une propriété bâtie sise boulevard Lepic

La société EURL Hozen, détient les biens immobiliers suivants : propriété bâtie sise boulevard Ludovic-Napoléon Lepic, à Aix-les-Bains. Il s'agit d'un tènement industriel cadastré section AY n° 127 (00 a 16 ca), 219 (00 a 08 ca), 222 (03 a 61 ca), 271 (74 a 06 ca) et 274 (03 a 06 ca) pour une contenance totale de 80 a 97 ca.

Le conseil municipal par 33 voix POUR, 0 voix CONTRE et 2 ABSTENTIONS (Fabrice MAUCCI et Dominique FIE) autorise le maire à signer une promesse synallagmatique d'achat, puis un acte authentique d'achat au nom de la Commune de cette propriété bâtie pour le prix ferme et définitif de un million cent mille euros (1 100 000,00 €) à la société EURL Hozen .

8. AFFAIRES FONCIERES – Acquisition pour l'élargissement de la rue Isaline

Le conseil municipal par 35 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION approuve la cession pour 100 € à la société dénommée SCCV LE CLOS ISALINE de la parcelle cadastrée section CE sous le numéro 690, nécessaire à l'opération envisagée, d'une contenance d'environ 01 a 50 ca, est proposée par son propriétaire. La Commune s'engage à la reprise en enrobé de la partie non revêtue de la parcelle cédée ci-dessus désignée.

9. AFFAIRES FONCIERES – Elargissement du chemin des Eaux Vives

A. Acquisition de terrains à monsieur Garin

Le conseil municipal par 35 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION approuve l'acquisition auprès des conjoints Garin des parcelles cadastrées section BH sous les n° 541, 543, 545 et 318 (lieudit Chemin des Eaux Vives), d'une contenance totale d'environ 01 a 86 ca au prix de 100 € pour élargir le chemin des Eaux Vives.

B. Acquisition de terrains à la société Armanet Promotion - Rectificatif

Lors du conseil municipal du 4 novembre 2015, il a été décidé d'acquérir, auprès de l'aménageur d'un ensemble immobilier des détachements d'une contenance d'environ 01 a 49 ca pour élargir le chemin des Eaux Vives. Les surfaces ont été modifiées par le géomètre.

Le conseil municipal par 35 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION décide d'abroger la délibération municipale du 4 novembre 2015 relative à l'achat de détachements de terrain chemin des Eaux Vives pour erreur matérielle de transcription et autorise le maire à signer un acte d'acquisition des parcelles d'une contenance d'environ 01 a 56 ca, appartenant à la société Armanet Promotion domiciliée 297, avenue des Massettes à Challes-les-Eaux (73190).

10. AFFAIRES FONCIERES – Chemin rural de la Côte Jeandet – Enquête publique pour perte d'affectation à l'usage du public

Le chemin rural de la Côte Jeandet, pour la partie qui s'étend de l'autoroute jusqu'à la commune de Grésy-sur-Aix, n'est plus affecté à l'usage du public. Sa surface est d'environ 11 a 50 ca. La raison de sa perte d'affectation à l'usage du public est sa disparition de fait sur la quasi-totalité de son assiette.

Le conseil municipal par 35 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION autorise le maire à lancer une enquête publique de perte d'affectation à l'usage du public d'une partie du chemin.

11. AFFAIRES FONCIERES – Bilan annuel 2015 des opérations foncières et immobilières

Conformément aux dispositions de l'article L 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal donne acte au Maire de la communication faite sur le bilan annuel des opérations foncières et immobilières opérées par la Ville durant l'année 2015.

12. RESSOURCES HUMAINES – Service Ville d'Art et d'Histoire - Reprise en régie de l'activité "visites guidées" et transfert du personnel

Le conseil municipal par 35 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION approuve la reprise en régie de l'activité "visites guidées" ainsi que le transfert du personnel. En contrepartie la subvention de la Ville versée à l'O.T. sera réduite d'autant.

Les 3 personnels en CDI seront repris en CDI de droit public et intégreront le service Ville d'Art et d'Histoire. Les guides conférenciers seront recrutés sur la base d'un volume de 160 h de visites par an. La commercialisation et la vente des visites resteront assurées par l'Office du Tourisme pour le compte de la Ville.

13. RESSOURCES HUMAINES - Emplois et conditions d'occupation des logements de fonction – Approbation de la liste des bénéficiaires

Conformément à l'article 21 de la loi n° 90-1067 du 28 novembre 1990, il appartient au conseil municipal d'autoriser le maire à fixer la liste des emplois pour lesquels un logement de fonction peut être attribué à titre gratuit ou moyennant une redevance en raison des contraintes liées aux fonctions des agents. Le dispositif a été modifié par le décret n° 2012-752 du 9 mai 2012 portant réforme du régime des concessions de logement.

Le conseil municipal par 35 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION approuve la liste des bénéficiaires.

14. RESSOURCES HUMAINES – Conseil de discipline de recours - Désignation d'un représentant de la collectivité

Le conseil municipal par 35 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION approuve la désignation de Christiane MOLLAR pour siéger au conseil de discipline de recours en tant que représentante de la Ville d'Aix-les-Bains.

15. RESSOURCES HUMAINES - Mise à disposition de personnel municipal auprès de structures extérieures

L'assemblée délibérante est informée de la mise à disposition de 16 agents municipaux sur des quotités de temps de travail variables, auprès d'associations ou d'établissements publics afin de contribuer à la mise en œuvre d'actions ou de politiques publiques : Office du Tourisme, Association « La Sasson », « La Ribambelle », « Les enfants du Revard », « Aix Maurienne Savoie Basket », Tennis Club, Jardin Vagabond, Société d'Art et d'Histoire, Institut médico-éducatif « les Papillons Blancs », et Grand Lac.

Le conseil municipal par 35 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION donne acte au maire de la communication de cette information.

16. RESSOURCES HUMAINES - Ouverture de postes saisonniers pour l'été 2016

Le conseil municipal par 35 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION approuve l'ouverture de 50 postes d'adjoint technique de 2ème classe, à temps complet (35 heures hebdomadaires) d'une durée de 2 semaines.

Période de création des postes : juillet et août 2016

Rémunération : indice brut 340 (échelle 3, 1er échelon).

Nature des fonctions : variable selon les services d'affectation.

17. RESSOURCES HUMAINES - Actualisation du tableau des emplois permanents de la commune

Le conseil municipal par 35 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION approuve l'actualisation du tableau des emplois permanents de la commune.

18. RESSOURCES HUMAINES - Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées de la Fonction Publique (FIPHFP) – Remboursement des dépenses agréées pour des frais engagés par les agents

Le conseil municipal par 35 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION approuve le principe du remboursement de certaines dépenses agréées pour des frais engagés par les agents dans le cadre du partenariat de la Ville avec le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées de la Fonction Publique (FIPHFP).

19. AFFAIRES FINANCIERES - Orgue de l'église de Saint-Swithun - Convention avec l'association gestionnaire

Le conseil municipal par 35 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION accepte les termes de la convention à signer par le maire relative à l'amélioration de l'orgue de St Swithun.

Le plan de financement de l'opération est établi comme suit :

Montant des travaux :	71 010 € TTC
Subvention Fondation du Patrimoine	10 000.00 €
Participation versée par l'association « Les amis de l'orgue de St Swithun »	20 000.00 €
Autofinancement par la Ville	29 818.12 €
Fonds de compensation TVA	11 191.88 €.

20. AFFAIRES FINANCIERES - Dommages causés à la borne du lycée – Protocole transactionnel

En septembre 2014, un minibus, appartenant au club sportif AIX MAURIENNE SAVOIE BASKET (AMSB) a endommagé la borne de sortie du lycée, dont les dommages s'élèvent à 19 342 €. Depuis les experts et assureurs se renvoient la responsabilité des dommages causés à l'autre. **Le conseil municipal par 35 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION** approuve les termes du protocole prévoyant une prise en charge par la Commune de 20 % et mettant fin au litige.

21. AFFAIRES FINANCIERES – Diverses mesures comptables

Le conseil municipal par 35 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION approuve :

- La des subventions attribuées aux associations ou autres bénéficiaires
- l'annulation des titres n° 2345 et 2346 (droit de voirie).
- la modification de la taxe de séjour et taxe de séjour forfaitaire qui porte sur la périodicité des déclarations et versements, et sur l'application du taux d'abattement de la taxe de séjour forfaitaire.

22. AFFAIRES FINANCIERES - Vote des taux de la fiscalité directe locale pour 2016

Le conseil municipal par 35 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION approuve pour 2016 les taux suivants, inchangés depuis 2008 :

	Taux
Taxe d'Habitation	13,77 %
Foncier Bâti	25,04 %
Foncier Non Bâti	41,92 %

23. DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - Exploitation d'un casino en centre Ville

Le conseil municipal par 35 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION autorise :

- la passation d'un avenant au contrat de délégation de l'exploitation du casino du centre ville, dans les termes du projet annexé, visant à modifier la liste des jeux autorisés,
- le Maire à agréer le subdélégué de l'activité restauration et bar et à l'autoriser
- le délégué à signer le contrat d'affermage avec le subdélégué agréé
- le Maire à signer cet avenant ainsi que tous actes d'exécution nécessités par la présente délibération.

24. DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - Exploitation d'un casino au bord du lac

Le conseil municipal par 35 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION autorise :

- la passation d'un avenant au contrat de délégation de l'exploitation du casino au bord du lac, dans les termes du projet annexé, visant à autoriser l'affermage de l'activité restauration et bar,
- le Maire à agréer le subdélégué,
- le délégué à signer un contrat d'affermage pour cette activité
- à revenir à une dotation culturelle et touristique de la station à montant fixe non indexé
- le Maire à signer cet avenant ainsi que tous actes d'exécution nécessités par la présente délibération.

25. COMMANDE PUBLIQUE

A. Liste des marchés publics supérieurs à 20 000 euros HT signés au cours de l'année 2015

Le conseil municipal donne acte au Député-maire de cette communication.

B. Travaux rue Jean Mermoz – Marché public pour enfouissement coordonné des réseaux

Dans le cadre du déploiement du réseau de chaleur dans la rue Jean Mermoz, la Ville envisage la rénovation des canalisations de cette rue, qui possède des réseaux vétustes et en grande partie sur supports aériens, en procédant à l'enfouissement des réseaux d'éclairage, de télécommunication et d'électricité, ainsi que le renouvellement de la canalisation et des branchements d'eau potable.

Le conseil municipal par 35 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION autorise le lancement de la consultation relative à l'exécution des travaux rue Jean Mermoz sous la forme d'un marché à procédure adaptée composé de 2 lots :

Lot n°1 : Enfouissement des réseaux d'électricité, de téléphonie et d'éclairage public avec reprise des branchements particuliers pour un montant estimé à 200 000 € HT.

Lot n°2 : Rénovation de la canalisation d'eau potable pour un montant estimé de 95 000 € HT.

26. INTERCOMMUNALITE – GRAND LAC - CALB – Schéma de mutualisation des services

L'article L.5211-39-1 du CGCT prévoit la mise en place, dans chaque établissement public de coopération intercommunale, d'un projet de schéma de mutualisation des services. Ce schéma est à mettre en œuvre pendant la durée du mandat. GRAND LAC, dans le cadre d'un groupe de travail dédié, a élaboré ce projet de schéma dont les grandes orientations sont soumises pour avis aux Communes membres. **Le conseil municipal par 34 voix POUR, 0 voix CONTRE et 1 ABSTENTION (Jean-Claude CAGNON)** approuve ce projet de schéma de mutualisation des services.

27. DEVELOPPEMENT NUMERIQUE - Renouvellement de la convention de partenariat avec la Région Auvergne Rhône-Alpes (Pass Numérique)

QUESTION REPORTEE

28. BATIMENT DES ANCIENS THERMES

A. Procédure d'appel à manifestation d'intérêt pour l'aménagement – déclaration d'infructuosité

En 2012, le conseil municipal a approuvé le lancement d'une procédure d'appel à manifestation d'intérêt relatif au bâtiment des anciens thermes en vue de leur aménagement futur. Durant trois années, des négociations se sont déroulées avec l'unique candidat sans parvenir à une adéquation du projet avec le cahier des charges de la consultation. **Le conseil municipal par 35 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION** déclare infructueuse la procédure d'appel à manifestation d'intérêt lancée en 2012.

B. Diagnostic amiante et plomb – Avenant

Après procédure règlementaire, il a été confié la réalisation d'un diagnostic amiante et plomb au sein du bâtiment des anciens thermes, à la Société JURIS – sise 725 Bld Barrier à Aix-les-Bains pour un montant de 29 585€ HT. Au cours de l'exécution, il s'est avéré que les niveaux R+4 à R+7 nécessitent davantage de prélèvements et d'analyse des échantillons. Aussi il convient de confier au titulaire, la réalisation de 450 prélèvements supplémentaires, soit 20 700€ HT

Le conseil municipal par 35 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION approuve les termes de l'avenant modifiant le marché conclu avec JURIS.

C. Rénovation de la couverture de PELLEGRINI – Passation de marchés complémentaires

Par délibération du 26 Juin 2014, la Ville a validé les marchés de travaux de rénovation d'une partie de la couverture au Nord des anciens Thermes, dénommée « Pellegrini ». Ces travaux sont effectués sous la maîtrise d'œuvre du Cabinet ARCHIPAT de Lyon.

A l'avancement du chantier il a été constaté un état des bois de charpente très alarmant sur toutes les fermes, ce qui nécessite des travaux de réfection complémentaires d'un montant total de 198 779.07€ HT.

Le conseil municipal par 35 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION autorise le maire à solliciter pour l'ensemble de l'opération, le réajustement des subventions accordées par de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Rhône-Alpes et par la Direction des Archives, du Patrimoine et des Musées du Conseil Général de la Savoie.

29. RESEAU EAU POTABLE

A. Modification des branchements chemin de la Roselière – Signature d'une convention tripartite

A la suite d'une fuite importante qui n'a pas été localisée, M. CHIRON, propriétaire d'un bien bâti chemin de la Roselière, sollicite la réalisation d'un nouveau branchement à partir du branchement de la Ville qui alimente le boulodrome. **Le conseil municipal par 35 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION** autorise la signature d'une convention tripartite prévoyant toutes les modalités liées au piquage.

B. Branchements plomb – Surcoût des travaux de réhabilitation

QUESTION RETIREE

30. POLITIQUE ENERGETIQUE - Prise de participation dans la Société Publique Locale (S.P.L.) d'Efficacité Énergétique OSER

La région Auvergne Rhône-Alpes, en partenariat avec d'autres collectivités, a constitué une société publique locale (S.P.L.) dédiée à la réalisation de projets de rénovation énergétiques performants (OSER). **Le conseil municipal par 35 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION** agréée la prise de participation de la commune dans le capital de la S.P.L. d'Efficacité Énergétique mise en place par la région Auvergne Rhône-Alpes ; approuve les statuts et le pacte d'actionnaires, ainsi que les règlements intérieurs ; et fixe à 29 580 € la souscription de la commune à l'augmentation de capital organisée par la société.

31. ENVIRONNEMENT

A. Dignes du Sierroz - Niveau de protection centennale – Autorisation de lancement de la procédure administrative et demande de subvention

Dans le cadre de la protection contre les crues du Sierroz entre le pont Rouge et le pont ferroviaire, **Le conseil municipal par 35 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION** décide de retenir un niveau de protection correspondant à la crue centennale et décide de choisir la technique par palplanches qui permet pour des crues de débits supérieurs à la crue centennale de limiter les débordements aux débits de surverse au-dessus de la crête des palplanches.

B. Puits de Mémard - Renforcement du réseau piézométrique de la nappe alluviale - Demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau

La nappe alluviale du Sierroz qui alimente le puits de Mémard, utilisée principalement pour l'eau potable, fait l'objet depuis les années 1990 d'une surveillance par un réseau de piézomètres existants. Pour améliorer la connaissance hydrogéologique de cette nappe, il convient d'accroître la densité de piézomètres pour un montant estimé inférieur à 50 000 €.

Le conseil municipal par 35 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION valide l'opération et décide de solliciter l'aide financière de l'Agence de l'Eau.

32. CENTRE EQUESTRE - Construction d'un chapiteau - Demande de permis de construire

Le nouveau délégataire du centre équestre souhaite élargir la pratique de l'équitation au plus grand nombre. **Le conseil municipal par 35 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION** approuve la construction d'un chapiteau au centre équestre et autorise M. DUCRUET, délégataire, exploitant du centre équestre à déposer une demande de permis de construire dans ce sens.

33. URBANISME - Création d'une maison d'assistantes maternelles – Déclaration préalable

La création d'une maison d'assistantes maternelles dans l'ancienne salle de motricité de l'école maternelle de La Liberté/Revard, nécessite le dépôt d'une déclaration préalable puisque ces travaux modifient l'aspect extérieur du bâtiment.

Le conseil municipal par 35 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION autorise le Maire à signer le dépôt de la déclaration préalable.

34. MATERIEL TECHNIQUE – Cession d'un élévateur télescopique

Dans le cadre du renouvellement de la flotte de véhicules, **le conseil municipal par 35 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION** approuve la cession à la Société FRADET d'un élévateur télescopique E3 CLAAS RANGER 925 ST de 1999 dont l'état est vétuste, pour un montant de 8 400€.

35. SECURITE URBAINE - Extension du système de vidéo protection - Demande de subvention auprès du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD)

Dans le cadre de la poursuite du déploiement de son système de vidéo protection, la Ville souhaite compléter son dispositif par 10 nouvelles caméras au titre du programme d'investissement 2016, venant en complément des 30 caméras actuellement en place sur les espaces de voirie.

Le conseil municipal par 31 voix POUR, 0 voix CONTRE et 4 ABSTENTIONS (André GIMENEZ ayant pouvoir de Fatiha BRUNETTI, Fabrice MAUCCI et Dominique FIE) autorise le Maire à solliciter le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance créée par la loi n°2007-297 du 5 mars 2007 destiné à financer la réalisation d'actions de prévention de la délinquance et d'aide aux victimes, pour l'obtention de subventions.

36. RENOVATION URBAINE – Désaffectation et déclassement d'éléments du domaine public communal au Sierroz et à Franklin Roosevelt

Dans le cadre de l'opération de rénovation urbaine, l'urbanisation des îlots H et I nécessite la désaffectation et le déclassement d'éléments du domaine public communal, qui devront être cédés à l'aménageur, l'OPAC de la Savoie, l'assiette foncière des projets les comprenant.

Le conseil municipal par 35 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION constate la désaffectation matérielle d'une partie de la rue du docteur François Gaillard, et décide de déclasser du domaine public communal des éléments du domaine public communal d'une contenance totale d'environ 21 a 99 ca et de procéder à leur classement dans le domaine privé de la commune.

37. SANTE ENVIRONNEMENTALE - Appel à projets de l'Agence Régionale de Santé (A.R.S.) subventionnables dans le domaine de la promotion / prévention de la santé

Le conseil municipal par 35 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION décide de répondre à l'appel à projets lancé par l'A.R.S. dans le domaine de la promotion et de la prévention de la santé par des actions pédagogiques et de solliciter l'aide financière de l'ARS pour les actions en santé-environnementales prévues par la Ville en 2016.

38. DENOMINATION DE VOIE – Opération immobilière « Le Reposoir » rue des Fontaines

L'OPAC de la Savoie envisage la création d'une voie nouvelle (décomposée en 2 parties) dans le cadre de l'opération de construction de l'ensemble immobilier de 35 logements « le Reposoir », rue des Fontaines.

Le conseil municipal par 35 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION décide de dénommer :

- la voie principale : **« Rue Raymonde GUYON-BELOT »**
- la voie secondaire : **« Impasse Raymonde GUYON-BELOT »**

Raymonde GUYON-BELOT, née Raymonde VALLAT est une résistante française, déportée à Ravensbrück, puis médecin spécialisé en radiologie, elle ouvre un cabinet à Aix-les-Bains après la 2^{ème} guerre mondiale. Elle est née le 16 janvier 1921 à Lyon (Rhône) et décédée en 2006.

LA SÉANCE EST LEVÉE A 20 h 50.

Le présent compte-rendu des décisions prises par le conseil municipal lors de sa séance publique du lundi 14 mars 2016, est affiché à la porte de la mairie le mercredi 16 mars 2016, à l'exception de la délibération n° 2 affichée dès le mardi 15 mars 2016.



A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Darche", with a long horizontal flourish extending to the right.

Christiane DARCHE
Directeur de l'Administration Générale